

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8 100 000 DT

IDENTIFIANT UNIQUE : 0044463T

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration réuni le 21 Mars 2019 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société EURO-CYCLES S.A en Assemblée Générale Ordinaire **le Jeudi 02 Mai 2019** à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2018.
- 2- Lecture des rapports (général et spécial) du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018.
- 3- Examen et Approbation des Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2018.
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.
- 7- Fixation des jetons de présence exercice 2018.
- 8- Renouvellement du mandat des administrateurs M. HABIB ESSEYAH, M. REKIK MOHAMED, la Société MG INVEST et M. MICHELE BERAUDO pour les exercices 2019-2020 et 2021.
- 9- Renouvellement ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 10- Questions diverses.
- 11- Formalités et pouvoirs.

NB : Les actionnaires ont la faculté de se faire représenter en vertu d'un pouvoir spécialement signé (signature légalisée) précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».

Les rapports à soumettre aux délibérations de L'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES S.A

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8 100 000 DT

IDENTIFIANT UNIQUE : 0044463T

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration réuni le 21 Mars 2019 a l'honneur de convoquer Les Actionnaires de la Société EURO-CYCLES **en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 02 Mai 2019** à 11.30 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation de capital social par incorporation des réserves de 810 000 DT pour passer de 8 100 000 DT à 8 910 000 DT par la création de 810 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement à raison d'une (01) Nouvelle action pour (10) Anciennes. Les nouvelles actions porteront jouissance à partir de 01/01/2019.
- 2- Modifications corrélatives des statuts.
- 3- Questions diverses.
- 4- Formalités et pouvoirs.

NB : Les actionnaires ont la faculté de se faire représenter en vertu d'un pouvoir spécialement signé (signature légalisée) précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».

Les projets de résolutions à soumettre aux délibérations de L'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

PROJET DES RESOLUTION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8 100 000 DT

IDENTIFIANT UNIQUE : 0044463T

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira CP 4060 Sousse

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 02 Mai 2019.

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2018, et après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2018, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés 2018.

Cette résolution est adoptée à

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, décide d'affecter le Résultat net de l'exercice 2018, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

- Bénéfice de l'exercice 2018	: 10 416 335 DT
- Résultats reportés 2017	: <u>17 481 386 DT</u>
	27 897 721 DT
- Résultat Distribuable	27 897 721 DT
- Dividendes en Dinars Tunisien	: 9 720 000 DT
- Résultats reportés après affectation	: 18 177 721 DT

Soit la distribution de 1,200 dinars par action.

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'assemblée au 2018.

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur les résultats reportés arrêtés au 31/12/2017.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice 2015	Néant
Exercice 2016	3 312 147 DT
Exercice 2017	14 169 239 DT

Cette résolution est adoptée à

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2018

Cette résolution est adoptée à

5^{ème} résolution : L'Assemblée générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs M. HABIB ESSEYAH, M. MOHAMED REKIK, la Société MG INVEST et M. MICHELE BERAUDO pour les exercices 2019-2020 et 2021 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à

6^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer 6 250 DT (Six mille deux cent cinquante Dinars) brut soit 5 000 DT (Cinq Mille Dinars) net de tous impôts par Membre au titre des jetons de présence alloués aux Membres du conseil pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Cette résolution est adoptée à

7^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelleNommeen qualité du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Cette résolution est adoptée à

8^{ème} résolution : L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à

PROJET DES RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES S.A

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8 100 000 DT

IDENTIFIANT UNIQUE : 0044463T

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extra Ordinaire qui se tiendra le jeudi 02 Mai 2019.

1^{ère} résolution :

- L'augmentation de capital par incorporation des réserves d'un montant de 810 000 DT pour passer de 8 100 000 DT à 8 910 000 DT et ce par la création de 810 000 Actions nouvelles à attribuer aux anciens actionnaires à raison d'une (01) Nouvelle action gratuite pour Dix (10) Actions Anciennes.
- Modifications Corrélatives de l'article 6 des statuts.
Article 6 Nouveau : le Capital de la société est fixé à Huit million neuf dix mille dinars (8 910 000 DT) divisé en Huit Million neuf cent dix mille actions (8 910 000 actions) entièrement libérée d'une valeur nominale de 01 Dinar.

Cette résolution est adoptée à

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à